

« et sieur L. Borgard (*sic*), aussy peintre. — Chausse,  
« curé. »

Voilà donc les deux derniers enfants de Nicolas Bidault restés orphelins ; mais comme aucun membre de leur famille ne se souciait ou plutôt n'était en état de s'en charger, on s'adressa, en cette occurrence, aux administrateurs de la Charité et Aumône-Générale de Lyon, qui ne firent aucune difficulté de recevoir au nombre de leurs adoptifs les mineurs Bidault.

« Nous recteurs et administrateurs de ladite Aumosne,  
« avons reçu (délib. du 1<sup>er</sup> novembre 1693) pour adoptifz  
« d'icelle Adrien et Pierre Bidault, enfans légitimes de  
« deffunz Nicolas Bidault, maître-sculpteur de cette ville,  
« et de Suzanne Simon, après le rapport de MM. Decomte  
« et Bouchage, deux de nous, d'avoir fait l'information et  
« trouvé qu'ils sont de la qualité requise. Amenés céans  
« par : Marie Bidault, leur sœur, veuve de Joseph Pescard ;  
« Pierre-Jean Thévenet et Florie (Fleurie) Clazard, sa  
« femme, leur cousine ; sieur Pierre Darmais, parrain dudit  
« Pierre ; Jeanne Rambaud, femme de sieur Claude De-  
« nerveau, marraine dudit Adrien. Lesquels, cy-présens,  
« déclarent les abandonner et ne prétendent rien à leurs  
« successions : les femmes autorisées de leurs maris. Et ont  
« rapporté les pièces justificatives, mises aux archives, qui  
« sont : mariage desdits deffunz leurs père et mère, du 14<sup>e</sup>  
« mars 1660, reçu par feu M<sup>e</sup> Janorian, notaire royal ;  
« baptistaires desdits adoptifz, des dernier septembre 1682  
« et 30 octobre 1684, et les mortuaires de leurs dits père et  
« mère, des 18<sup>e</sup> novembre 1692 et 5<sup>e</sup> octobre dernier

---

la cité ; on trouve dans ces documents le nom de van der Cabel, porté par un marchand drapier, qui ne pouvait être que le fils ou, si l'on aime mieux, l'un des enfants du peintre.